

***Dossier de demande d'autorisation d'exploiter***  
***Site de Châteaubernard (16)***

***Résumé non technique de l'étude d'impact***

***Juin 2016***

VEOLIA PROPLETE POITOU - CHARENTES  
RUE DU ROUX – BP 10132  
17 005 LA ROCHELLE CEDEX 01  
Tél. : 05.46.44.00.49

Etabli avec le concours de :

ANTEA GROUP  
AGENCE Ouest – SUD-OUEST  
8, BOULEVARD ALBERT EINSTEIN – CS 32318  
44323 NANTES CEDEX 3  
Tél. : 02.28.01.32.32  
Fax. : 02.28.01.30.93



## SOMMAIRE

	Pages
<b>1. Résumé non technique de l'étude d'impact.....</b>	<b>5</b>
1.1. Situations géographique et topographique.....	5
1.2. Urbanisme.....	8
1.3. Voies de communication.....	11
1.4. Sols, sous-sol et eaux superficielles.....	12
1.4.1. Gestion des produits dangereux.....	13
1.4.2. Gestion des déchets.....	14
1.4.3. Gestion des effluents.....	14
1.4.3.1. Eaux usées sanitaires.....	15
1.4.3.2. Eaux pluviales ruisselant sur les toitures.....	15
1.4.3.3. Eaux pluviales ruisselant sur les voiries et aires de stationnement.....	15
1.4.3.4. Eaux pluviales ruisselant sur les aires de lavage et de distribution de carburants.....	17
1.4.3.5. Eaux d'extinction incendie.....	17
1.4.4. Position du site vis-à-vis du contexte réglementaire en matière de gestion des eaux.....	17
1.5. Climat, Energie et qualité de l'air.....	20
1.5.1. Climat, Energie.....	20
1.5.2. Qualité de l'air.....	21
1.5.2.1. Emissions de gaz d'échappement.....	22
1.5.2.2. Dissémination de poussières liée à la manutention des déchets.....	22
1.5.2.3. Dissémination de poussières par la circulation des véhicules et engins.....	22
1.5.3. Odeurs.....	23
1.6. Intégration dans le paysage.....	23
1.7. Impacts sur le patrimoine naturel.....	27
1.8. Nuisances sonores et vibrations.....	28
1.9. Emissions lumineuses et nocturnes.....	29
1.10. Impacts sur la santé.....	29
1.11. Déchets secondaires générés par l'exploitation.....	31
1.12. Tableau de synthèse des impacts, des mesures prévues, de leur suivi et coûts associés.....	32
1.13. Analyse des effets avec d'autres projets connus.....	36
1.14. Rappel des raisons du projet et des partis retenus sur le plan de la protection de l'environnement et de la sensibilité des milieux.....	36
1.14.1. Raisons du projet.....	36
1.14.2. Partis retenus sur le plan de la protection de l'environnement.....	36
1.14.3. Etude des principales solutions de substitution.....	37
1.15. Modalités de remise en état du site.....	37

## Liste des figures

Figure 1 : Localisation du site sur fond IGN.....	6
Figure 2 : Localisation du site étudié sur photographie aérienne.....	7
Figure 3 : Extrait du zonage d'urbanisme (PLU) .....	9
Figure 4 : Orientations d'aménagement du secteur du Mas de la Cour (PLU, Document n°3) .....	10
Figure 5 : Localisation des voies de communication autour du site étudié .....	11
Figure 6 : Carte géologique .....	13
Figure 7 : Exemples de rétention et kit d'absorbant.....	14
Figure 8 : Synthèse de la gestion des eaux usées et des eaux pluviales du site VEOLIA PROPLETE projeté .....	16
Figure 9 : Vue des nouveaux bâtiments du site VEOLIA PROPLETE.....	24
Figure 10 : Vue du bâtiment transfert déchets industriels .....	24
Figure 11 : Vue du bâtiment presse « Valorisation matières » .....	25
Figure 12 : Vue du bâtiment Stockage de balles .....	25
Figure 13 : Vue du bâtiment atelier et du local DD/DASRI.....	26
Figure 14 : Vue du local sprinklage.....	26

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Situation du site projeté vis-à-vis des orientations du SDAGE Adour-Garonne – Version 2010 – 2015 .....	18
Tableau 2 : Situation du site projeté vis-à-vis des prescriptions des périmètres de protection des captages AEP.....	19
Tableau 3 : Situation du site projeté vis-à-vis des orientations du SRCAE Poitou-Charentes (version 2013).....	21
Tableau 4 : Situation du site projeté vis-à-vis des orientations du PCET Poitou-Charentes (2012).....	21
Tableau 5 : Localisation des points de mesure de bruit de mars 2015.....	28
Tableau 6 : Scénarii d'exposition étudiés.....	30
Tableau 7 : Gestion des déchets produits sur le site.....	31
Tableau 8 : Synthèse de l'analyse des impacts .....	35

# **1. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT**

Le présent résumé non technique a pour objet de récapituler les principaux éléments issus de l'analyse de l'état initial du site de VEOLIA PROPLETE et de son environnement, ainsi que l'étude des impacts associés au site dans son état projeté.

Dans un premier temps, l'analyse de l'état initial du site et de son environnement a consisté à définir, pour chaque composante de l'environnement (le milieu physique, les milieux naturels, le paysage, etc.), les sensibilités du territoire qui pourront être affectés par le site dans son état projeté et les enjeux environnementaux qui en découlent.

L'analyse des impacts a ensuite été effectuée par composante, en comparant l'état du site et de ses environs avant travaux (état initial) et l'état du site et ses environs après la mise en service des nouvelles installations. Les mesures prises pour éviter, réduire et si possible compenser les inconvénients du site projeté sont résumées ci-après.

## **1.1. Situations géographique et topographique**

Le site exploité par VEOLIA PROPLETE est localisé sur la commune de Châteaubernard, dans le département de la Charente (16). Il est implanté dans la ZAC du Mas de la Cour, à proximité d'autres entreprises ou équipements de valorisation des déchets (l'usine SAMIN/EVERGLASS, la déchetterie de Châteaubernard... voir figures suivantes).

Sa localisation lui permet aujourd'hui de répondre aux besoins d'élimination de déchets non dangereux de plusieurs bassins de production proches répartis exclusivement sur les départements de la Charente et de la Charente-Maritime. Les transports sont facilités par les dessertes routières existantes (RN141, RN10, A10, A83, etc.).

Sur la commune de Châteaubernard, la topographie décroissante vers le Sud, favorise le ruissellement des eaux pluviales vers les points bas de la commune (Dizedon/Tout-Blanc) auquel s'ajoutent en période hivernale, les effets de remontées de nappe. Les entreprises installées sur le secteur de la ZAC du Mas de la Cour doivent respecter certaines règles d'urbanisme en matière de gestion des eaux pluviales.

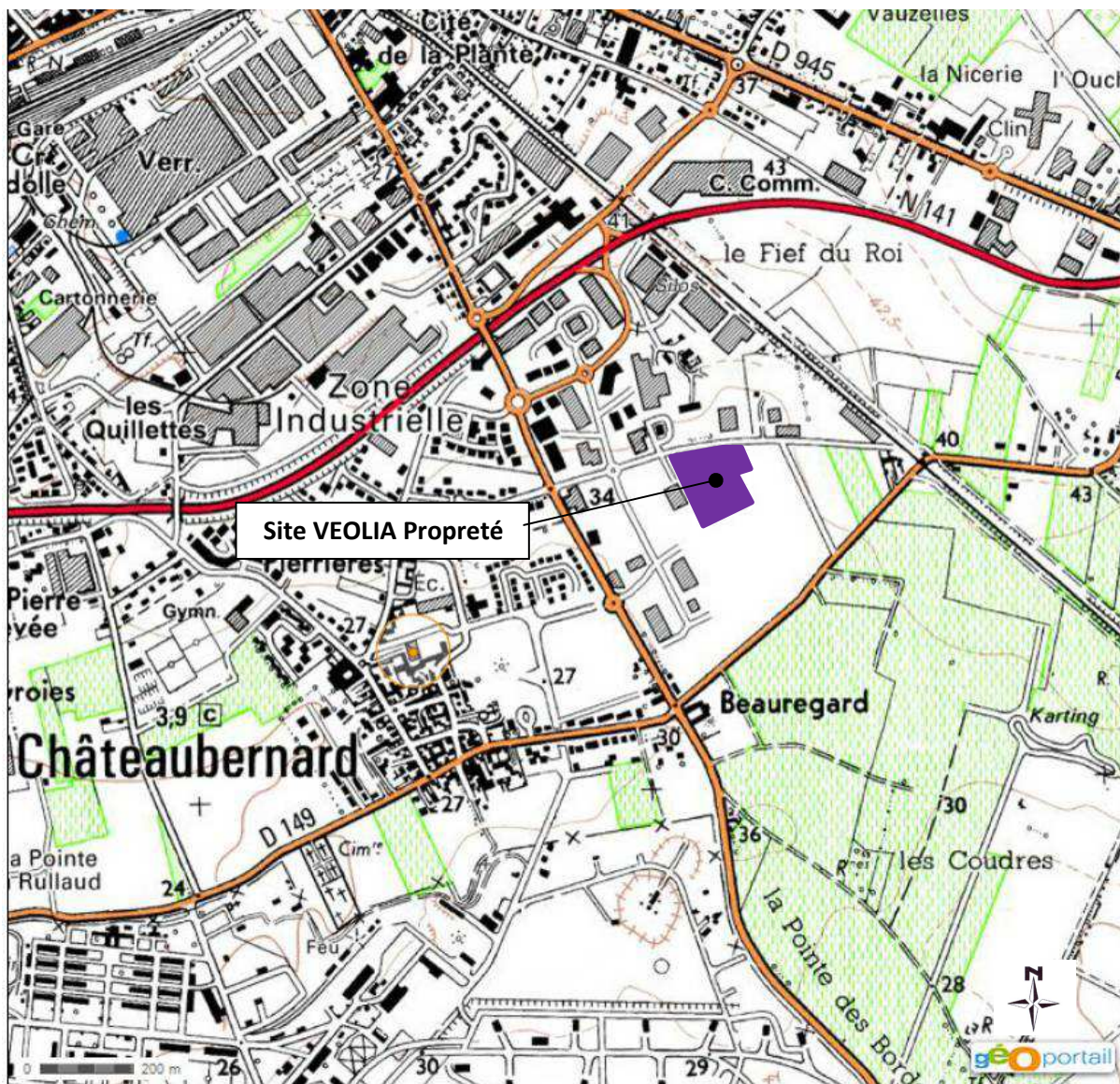


Figure 1 : Localisation du site sur fond IGN





Figure 2 : Localisation du site étudié sur photographie aérienne

## 1.2. Urbanisme

Les terrains occupés par le site VEOLIA PROPLETE sont classés en Zone 1AUX du PLU de la commune de Châteaubernard, zone d'activités économiques organisée. **Dans cette zone, les constructions à usage d'activités industrielles sont autorisées, sous réserve qu'elles soient compatibles avec les orientations d'aménagement sur le déficit d'infiltration des eaux pluviales et la mise en valeur paysagère du secteur.**

Pour lutter contre le déficit d'infiltration dans les sols des eaux pluviales, un certain nombre de préconisations sont imposées dans l'arrêté préfectoral n°201242-009 pris au titre de la Loi sur l'eau pour la ZAC du Mas de la Cour, qui décline techniquement les exigences du PLU. Ainsi cet arrêté impose :

- la collecte des eaux de toitures, séparément des autres zones de ruissellement, vers un ouvrage d'infiltration dimensionné pour une pluie de retour 10 ans,
- la collecte étanche des eaux de voiries vers un déboureur-séparateur à hydrocarbures de classe I, puis un bassin de rétention/décantation étanche dimensionné pour une pluie de retour 10 ans, avant restitution avec un débit régulé à 3 l/s/ha vers le réseau public.

**Depuis les travaux réalisés sur le site VEOLIA PROPLETE, la gestion des eaux pluviales est compatible avec les objectifs du secteur.**

Ainsi, les eaux pluviales de toiture sont infiltrées dans des noues, dimensionnées pour une pluie décennale.

Les eaux de voiries sont collectées dans un bassin étanche dont le débit de fuite est de 3 l/s/ha avec vanne guillotine en sortie et dimensionné pour une pluie décennale. Elles sont ensuite traitées dans un déboureur-déshuileur de classe I et enfin rejetées dans le réseau des eaux pluviales de la ZAC.

Le choix du positionnement du séparateur à hydrocarbures en sortie de bassin de rétention plutôt qu'en amont a été validé par le Bureau d'Etudes Eau-Méga qui a fixé les prescriptions du Cahier des Charges de la ZAC. Cela permet d'accroître la période de retour d'efficacité de l'ouvrage de traitement (100 % d'une pluie décennal, au lieu de 20 % du débit de pointe décennal s'il avait été placé en tête de bassin). **Le projet reste donc cohérent et permet de répondre aux exigences en termes de régulation des débits et de protection de la ressource en eau.**

Sur la zone d'activités, les plantations sur les voies principales et secondaires sont mises en place par l'aménageur selon un programme paysager précis. Des mesures d'intégration paysagère ont été mises en œuvre dès la construction du site VEOLIA PROPLETE en 2001. Des arbres de haute tige et des haies vives ont ainsi été plantés en bordure de clôture sur les côtés Est, Ouest et Nord du site. De nouvelles plantations viennent d'être effectuées en partie Sud, à hauteur de la zone d'entreposage des bennes. **Le site participe aussi à la mise en valeur paysagère de la ZAC.**

⇒ **Le site VEOLIA PROPLETE tel qu'il est projeté sur le long terme, est compatible avec les orientations d'urbanisme.**

A noter que le site étudié est inclus dans le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aérodrome de Cognac - Châteaubernard. Il est localisé en zone de bruit D : 50 dB < Lden < 55 dB. Toutefois, d'après le rapport de présentation du PEB, la zone D ne donne pas lieu à des restrictions de droit à construire.



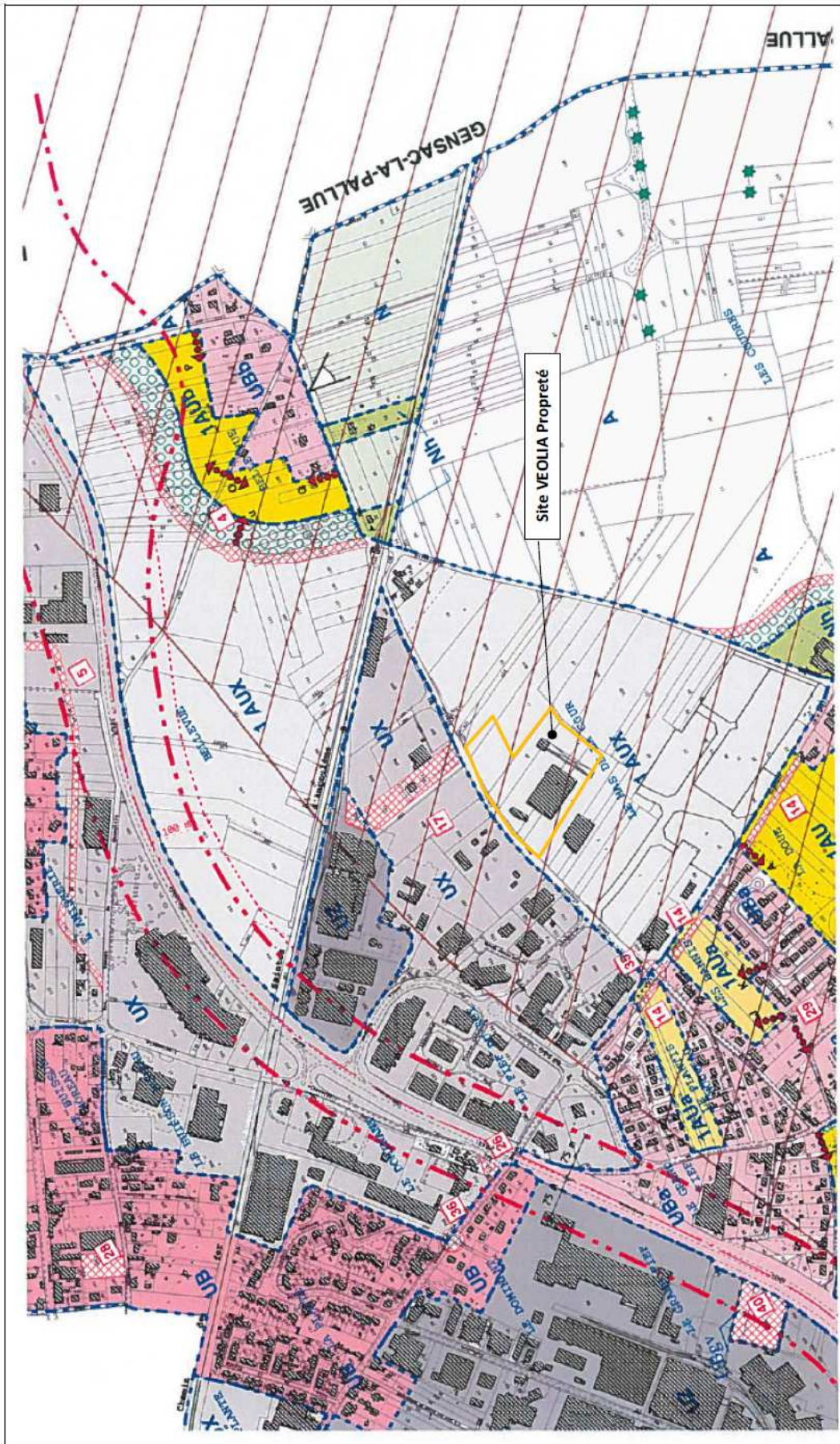
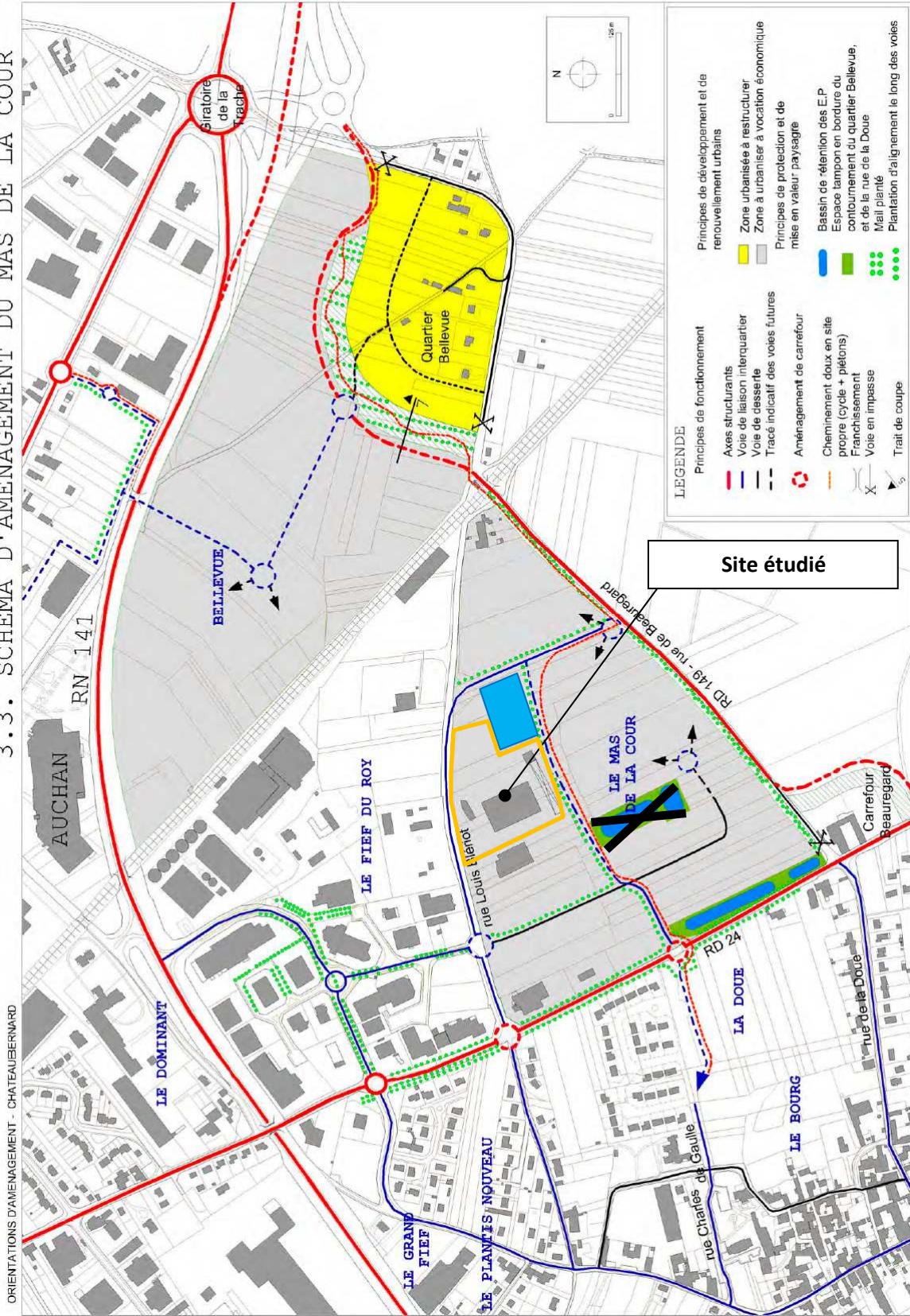


Figure 3 : Extrait du zonage d'urbanisme (PLU)



3.3. SCHEMA D'AMENAGEMENT DU MAS DE LA COUR



Décembre 2012

Figure 4 : Orientations d'aménagement du secteur du Mas de la Cour (PLU, Document n°3)



### 1.3. Voies de communication

L'accès actuel au site de VEOLIA PROPLETE se fait par voie routière et principalement par la RN141, la RD24 et la RD149. Le site possède aujourd'hui trois entrées donnant sur la rue Blériot, voirie interne de la ZAC. La RN141 reste l'axe le plus chargé (17 982 véh/jour dont 9,3% de poids lourds).

La ligne de chemin de fer Angoulême – Saintes passe à 250 m au Nord-Est du site. A hauteur du site, il s'agit d'une voie unique non-électrifiée, utilisée pour les voyageurs et le fret.

L'aérodrome de Cognac-Châteaubernard est à 1,25 km au Sud-Ouest du site. Il accueille la base aérienne militaire 709 mais est également ouvert au trafic national commercial et avions privés.

Le tracé du GR 4 passe au pied de la Charente, à 1,6 km au Nord-Est du site étudié.

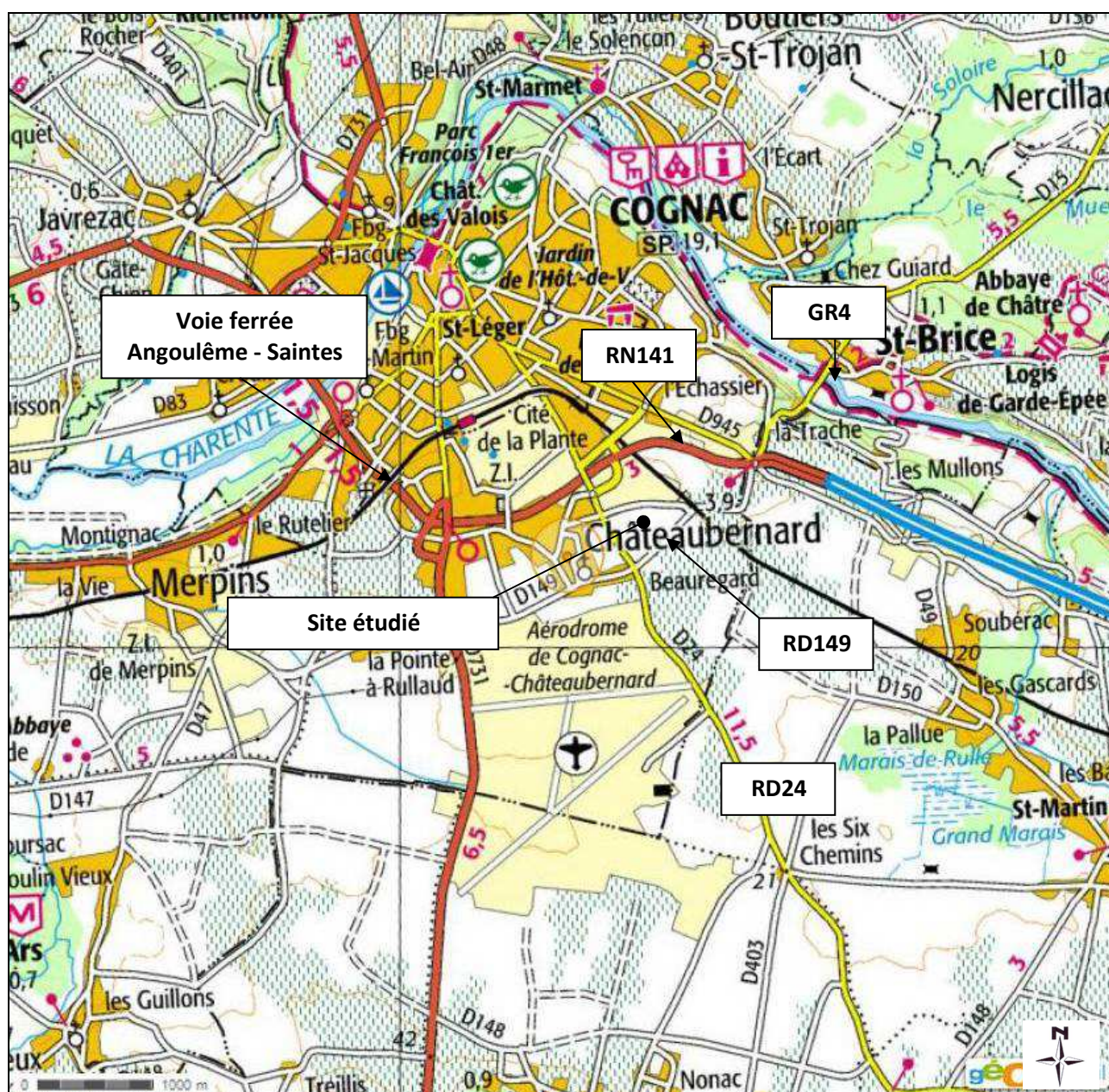


Figure 5 : Localisation des voies de communication autour du site étudié

Le flux routier du site VEOLIA PROPLETE avant travaux, était de 70 camions par jour et une centaine de véhicules légers. Il représentait alors environ 2 % du trafic total de la RN141, 8 % du trafic de la RD24 et 11 % du trafic de la RD149.

Suite à la réorganisation des activités, il est estimé à 37 camions/jour et 75 véhicules légers/jour. **Le trafic va donc diminuer de 25% pour les véhicules légers, 47% pour les camions, soit 34 % au total.** Il représentera 1 % du trafic total de la RN141 (et 4 % de son trafic poids lourds), 5 % du trafic de la RD24 et 7 % du trafic de la RD149. **Ces axes sont suffisamment dimensionnés pour ce trafic.**

**La typologie du trafic projeté sera identique à la situation actuelle :**

- un trafic externe régulier :
  - o de véhicules légers accédant aux bâtiments administratifs,
  - o de poids-lourds liés aux livraisons et expéditions de déchets,
- un trafic interne lié à la circulation des engins d'exploitation sur le site (pelle, chariot, bennes, etc.).

A noter qu'il est prévu de réorganiser l'accès au site à partir de la rue Blériot dans le but de simplifier les flux internes : création d'une seule entrée / sortie réservée aux camions, maintien de l'accès réservé au personnel administratif et aux visiteurs, maintien de l'accès à la zone d'entreposage des bennes. **Le nouveau portail d'entrée pour les camions et le nouveau pont bascule seront positionnés en retrait de la rue et permettront d'éviter les gênes à la circulation, comme c'est le cas actuellement.**

⇒ **Concernant le trafic routier, l'impact du site projeté est considéré comme faible.**

#### **1.4. Sols, sous-sol et eaux superficielles**

Le site étudié repose sur les calcaires du Santonien supérieur, marneux, tendres et faiblement glauconieux (C5-6 sur la figure suivante). Ces terrains présentent une vulnérabilité relative vis-à-vis d'une pollution de surface étant donné leur nature moyennement perméable. Ils accueillent la nappe des calcaires du Santonien qui peut présenter des circulations de type karstique.

VEOLIA PROPLETE n'effectue **aucun prélèvement direct** d'eaux souterraines ou d'eaux superficielles. Il est alimenté en eau potable par le réseau public. L'eau potable est utilisée au niveau des sanitaires des locaux sociaux, pour le process (nettoyage des sols, des équipements, des véhicules) et pour l'incendie.

**Le volume d'eau potable consommé actuellement est relativement faible, environ 400 m<sup>3</sup> par an. Ce volume n'est pas susceptible d'évoluer** car il n'est pas prévu d'embauche particulière de personnel sur le site. **Des mesures visant la réduction des consommations** d'eau vont être mises en place prochainement : toilettes économes, limiteurs de débit et de pression. Les consommations en eau continueront d'être suivies.

⇒ **Aucun impact significatif n'est retenu ici.**



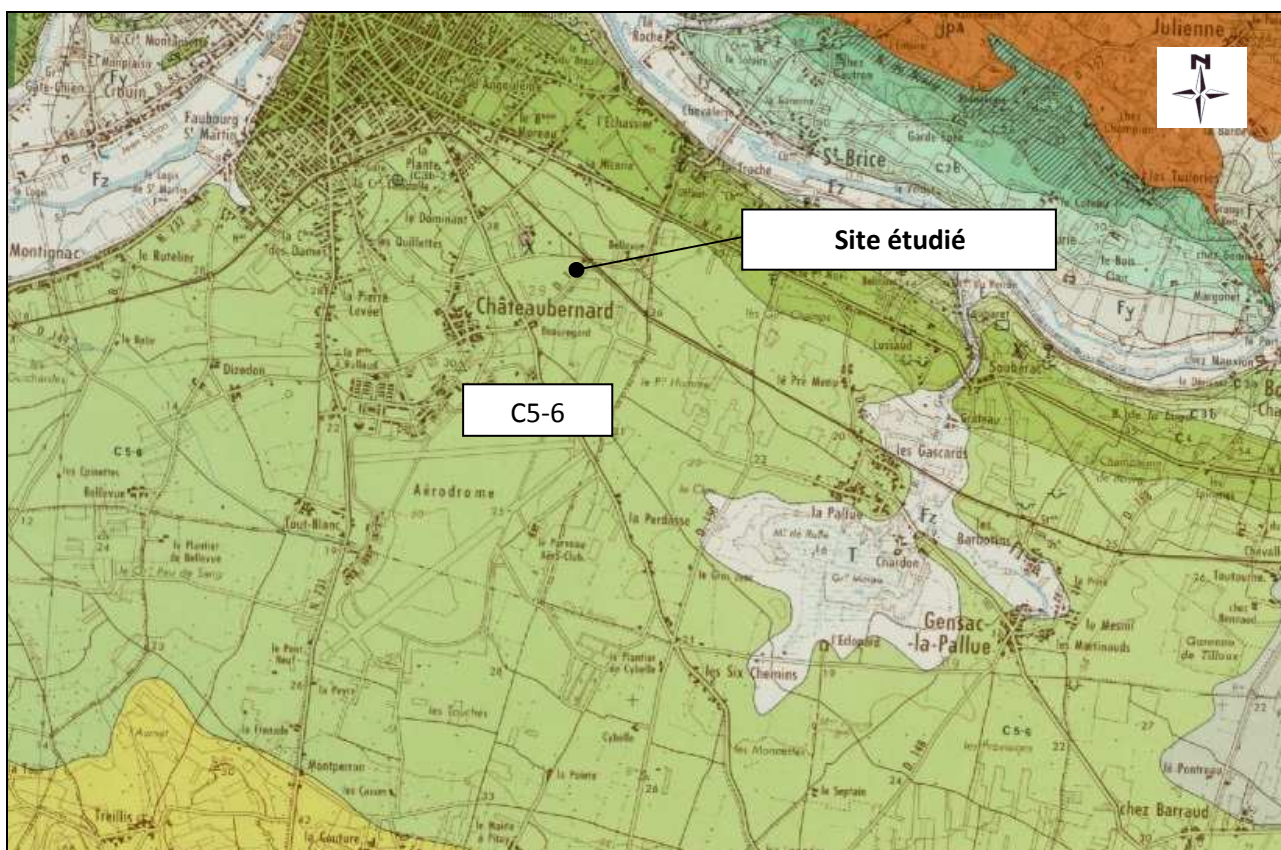


Figure 6 : Carte géologique

Le site dispose d'un ouvrage de contrôle des eaux souterraines, implanté à proximité du bâtiment administratif. D'une profondeur de 15 m, ce piézomètre traverse les calcaires marneux du Santonien. Les analyses effectuées en juin 2015 au droit de l'ouvrage montrent :

- une eau de minéralisation légèrement croissante vers le fond de la colonne d'eau mais normale dans ce contexte de calcaire peu perméable (de 668  $\mu\text{S}/\text{cm}$  à 25°C en surface à 745  $\mu\text{S}/\text{cm}$  à 25°C au fond),
- l'absence d'hydrocarbure et des métaux lourds à l'état de traces. Les concentrations en nickel restent toutefois non négligeables mais inférieures à la limite de qualité des eaux brutes prise comme référence (20  $\mu\text{g}/\text{l}$ , Annexe II de l'arrêté du 11 janvier 2007).

⇒ **Aucun impact significatif du mode d'exploitation du site sur l'état qualitatif des eaux souterraines n'est retenu ici. L'imperméabilisation du site ainsi que les mesures (développées ci-après) prises pour la gestion des déchets, des produits dangereux et des eaux de ruissellement, contribuent à éviter la contamination des eaux souterraines.**

#### 1.4.1. Gestion des produits dangereux

Les principaux produits dangereux présents sur le site sont du gasoil, des huiles hydrauliques et un solvant de dégraissage (fontaine) dans l'atelier.

Le stockage de gasoil est effectué dans deux cuves enterrées munies d'une double enveloppe, avec un détecteur de fuite. De plus, les huiles de l'atelier seront placées sur une rétention étanche et résistante aux produits. La fontaine de dégraissage sera posée sur la dalle béton du nouvel atelier.



Une avarie sur un véhicule ou un engin de manutention (fuites d'hydrocarbures, d'huiles, de circuits hydrauliques,...), une mauvaise manœuvre ou encore une mauvaise gestion des déchets pourraient être à l'origine d'une pollution sur les voiries du site. Toutefois, le caractère accidentel de ces événements ainsi que les faibles quantités de produits mises en jeu induisent une très faible probabilité de survenue d'une pollution significative. Les voiries et aires de stationnement du site sont entièrement recouvertes d'enrobé et une vanne guillotine permet l'arrêt des rejets en sortie du site. Au besoin, de l'absorbant sera disponible dans l'atelier.

⇒ **Aucun impact significatif n'est retenu ici.**



*Figure 7 : Exemples de rétention et kit d'absorbant*

#### 1.4.2. Gestion des déchets

Concernant l'entreposage des déchets liquides et solides sur le site :

- les déchets non dangereux seront déposés au droit d'alvéoles spécifiques dans le bâtiment de transfert DND/DEEE, directement sur la dalle béton, puis évacués au fur et à mesure,
- les déchets dangereux seront déchargés et mis en transit sur des rétentions dans le local DD/DASRI,
- les DEEE seront regroupés suivant leur typologie dans le bâtiment transfert DND/DEEE ou le local DASRI,
- les DASRI déjà conditionnés seront regroupés en grands récipients dans le local DD/DASRI.

Le local DD/DASRI contenant les déchets dangereux/DASRI est fermé et les autres bâtiments sont couverts. Ils permettent de mettre les déchets à l'abri des intempéries.

⇒ **Aucun impact significatif n'est retenu ici.**

#### 1.4.3. Gestion des effluents

Plusieurs effluents sont à considérer sur le site VEOLIA PROPLETE :

- les eaux usées sanitaires, portant une charge organique,
- les eaux pluviales de toiture peu susceptibles de véhiculer une charge polluante,
- les eaux pluviales potentiellement contaminées par des hydrocarbures, ayant ruisselé au préalable sur des voiries, aires de stationnement, aires de lavage ou de distribution de carburants,
- les eaux d'incendie potentiellement contaminées (ruissellement sur les zones en feu).

Hormis les eaux pluviales de toitures, ces effluents sont susceptibles de véhiculer une charge polluante pouvant impacter le sol, le sous-sol (eaux souterraines) ou bien les eaux superficielles. De nombreuses mesures sont cependant mises en œuvre sur le site de VEOLIA PROPLETE et sont détaillées ci-après.

#### 1.4.3.1. Eaux usées sanitaires

La quantité d'eau usée sanitaire générée par les 60 personnes actuellement présentes sur le site peut être évaluée à 27 m<sup>3</sup>/mois. Ces eaux sont collectées dans des **canalisations étanches spécifiques**, au niveau du bâtiment administratif puis dirigées vers le **réseau d'eaux usées de la zone d'activités du Mas de la Cour**.

Il n'est pas prévu d'embauche particulière de personnel sur le site de VEOLIA PROPLETE. Les moyens humains actuels resteront mobilisés. **La quantité d'eaux usées et la charge en polluant devraient donc être similaires à la situation actuelle.**

⇒ **Aucun impact significatif n'est retenu ici.**

#### 1.4.3.2. Eaux pluviales ruisselant sur les toitures

Les eaux pluviales ruisselant sur les toitures des bâtiments transfert, presse, balle et le bâtiment DD/DASRI – Atelier et des bureaux sont collectées par gouttières puis dirigées depuis peu, vers deux noues pour infiltration (50 et 100 m<sup>3</sup>). **Les noues ont été dimensionnées selon les dispositions de l'arrêté préfectoral n°201242-009 pris au titre de la Loi sur l'eau pour la ZAC**, à savoir : collecte séparée des eaux de toitures vis-à-vis des autres zones de ruissellement, infiltration dans un ouvrage dimensionné pour une pluie de retour 10 ans.

⇒ **S'agissant d'eaux non susceptibles d'être contaminées, l'impact des rejets d'eaux de toiture du site sur la qualité du sol, du sous-sol et des eaux superficielles est non significatif.**

#### 1.4.3.3. Eaux pluviales ruisselant sur les voiries et aires de stationnement

Suite aux travaux récents, les eaux pluviales ruisselant sur les voiries et aires de stationnement du site sont désormais collectées par des avaloirs, puis dirigées vers un nouveau bassin de rétention étanche de 450 m<sup>3</sup>, avant rejet dans le réseau d'eaux pluviales de la zone d'activités du Mas de la Cour. Le débit de fuite en sortie du bassin est de 3 l/s/ha. Il est maîtrisé grâce à un ouvrage de régulation. Une vanne guillotine en sortie permet l'arrêt des rejets en cas de pollution accidentelle. En sortie du bassin de rétention, un déboureur-déshuileur avec une cloison siphonide est installé. Il s'agit d'un équipement de classe I (rejet inférieur à 5 mg/l suivant la norme NF EN 858-1) avec dispositif de dérivation (by-pass). Il sera entretenu tous les ans.

Suite à ces travaux, un contrôle de qualité des eaux pluviales ruisselant sur les voiries et aires de stationnement a été effectué en juin 2015 à hauteur du nouveau bassin. Les résultats d'analyse montrent que :

- **les eaux pluviales analysées en juin 2015 respectent les prescriptions de l'arrêté préfectoral d'exploiter le site de 2001,**
- la charge organique est toutefois plus élevée qu'il y a une dizaine d'années, mais ce constat ne peut être aujourd'hui généralisé sur la base d'une seule mesure annuelle. L'évolution des paramètres DCO et DBO<sub>5</sub> devra être surveillée.

⇒ **Un contrôle annuel du rejet va être mis en place.**

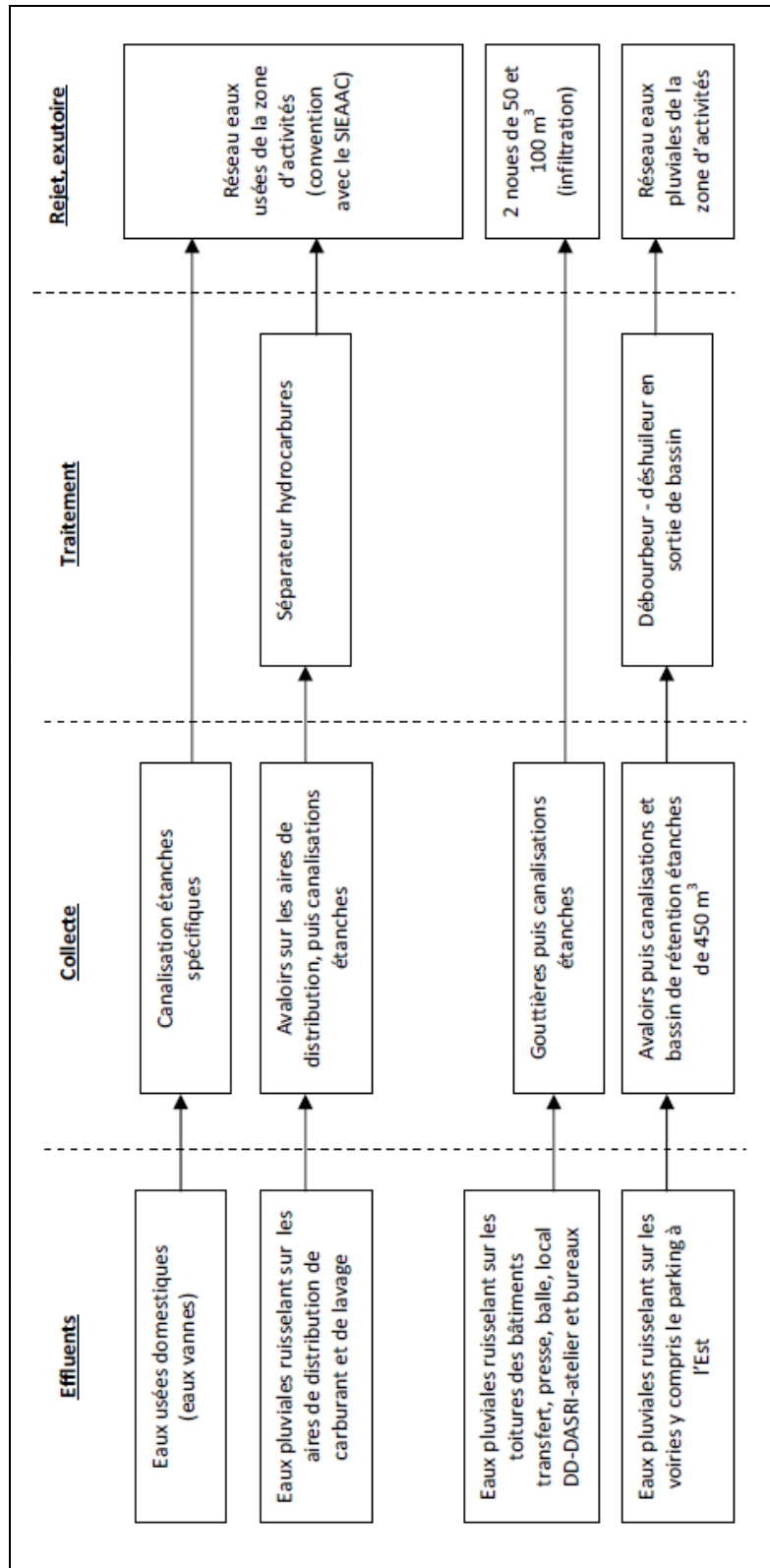


Figure 8 : Synthèse de la gestion des eaux usées et des eaux pluviales du site VEOLIA PROPRETE projeté

#### 1.4.3.4. Eaux pluviales ruisselant sur les aires de lavage et de distribution de carburants

Les eaux ruisselant sur les aires bétonnées de distribution de carburant et de lavage sont collectées dans un **réseau étanche spécifique**, puis **pré-traitées dans un séparateur/débourbeur** commun avant **rejet dans le réseau d'eaux usées** de la zone d'activités. Le séparateur est entretenu tous les ans.

Comme pour le rejet d'eaux pluviales de voiries et des aires de stationnement, un contrôle après travaux de la qualité des eaux pluviales en sortie du séparateur des aires de lavage et carburant a été effectué en juin 2015. **Les résultats d'analyse montrent que les eaux traitées respectent les prescriptions de l'arrêté de 2001.**

⇒ **Le séparateur en place reste adapté au mode d'utilisation des aires de lavage et de distribution de carburant.**

#### 1.4.3.5. Eaux d'extinction incendie

D'après l'étude des dangers jointe en Partie 3 du présent dossier, il ressort que le principal potentiel de dangers du site correspond à l'incendie de matières combustibles en transit sur le site (bâtiment balle, bâtiment presse, bâtiment transfert DND/DEEE, local DD/DASRI).

Si un incendie venait à se déclarer, le **risque de pollution accidentelle** par les eaux d'extinction serait limité par le **confinement de ces eaux dans le réseau interne étanche des eaux pluviales** qui est muni d'une vanne d'isolement et l'imperméabilisation de l'ensemble du site.

L'évacuation de ces eaux se fait par pompage d'une société de traitement spécialisée dans le traitement des effluents pollués. En particulier, pour le site VEOLIA PROPLETE Poitou Charentes, la société « SARP SUD OUEST – SNATI – Agence de St Jean d'Angely », par camion citerne de pompage. Une fois les eaux d'incendie récupérées, elles sont valorisées par la SNATI, conformément à leur arrêté préfectoral et à la réglementation en vigueur.

⇒ **Aucun impact significatif n'est donc retenu ici.**

#### 1.4.4. Position du site vis-à-vis du contexte réglementaire en matière de gestion des eaux

Le secteur dans lequel se trouve le site VEOLIA PROPLETE est concerné par le SDAGE Adour-Garonne (validé pour la période 2010-2015) et le SAGE de la Charente (en cours d'élaboration). La position du site de VEOLIA PROPLETE dans son état projeté vis-à-vis du SDAGE est présentée dans le tableau suivant.

Orientations fondamentales SDAGE Adour-Garonne – Version 2010-2015	Situation du site projeté de VEOLIA PROPLETE
<b>F6 - Mieux gérer les eaux de ruissellement</b> Dès l'approbation du SDAGE, les collectivités et leurs groupements, partout où cela sera possible et souhaitable, mettent en œuvre des techniques alternatives pour la gestion des eaux de ruissellement afin de favoriser la recharge des nappes (chaussées drainantes, parkings « perméables », réduction de l'imperméabilisation en général). Ils les promeuvent également auprès des usagers et	Le site respecte les règles d'urbanisme qui sont imposées en matière de gestion des eaux pluviales sur le secteur du Mas de la Cour. Les eaux pluviales des toitures sont infiltrées dans deux noues spécifiques. Régulation du débit en sortie du bassin étanche qui collecte les eaux de voiries.

Orientations fondamentales SDAGE Adour-Garonne – Version 2010-2015	Situation du site projeté de VEOLIA PROPLETE
en tiennent compte dans les documents d'urbanisme.	
<b>E32 - Adapter les programmes d'aménagement</b> Les collectivités ou leurs groupements prennent les mesures nécessaires dans les programmes d'aménagement des agglomérations pour limiter les risques de crues* et leurs impacts sur les biens et les personnes, notamment en limitant l'imperméabilisation des sols, en maîtrisant l'écoulement des eaux pluviales et en conservant les capacités d'évacuation des émissaires naturels.	Voir point F6

*Tableau 1 : Situation du site projeté vis-à-vis des orientations du SDAGE Adour-Garonne – Version 2010 – 2015*

⇒ **Il ressort que d'une manière générale, les principales orientations ou prescriptions du SDAGE Adour-Garonne seront respectées.**

Le site étudié, de même qu'une grande partie de la commune de Châteaubernard, font partie des périmètres de protection éloignée des deux champs captants du Parc François 1<sup>er</sup> et du Logis de St-Martin localisés sur la commune de Cognac (captages d'eau souterraine destinés à l'alimentation publique en eau potable). Les prélèvements s'effectuent dans les aquifères du Turonien et du Cénomaniens pour les forages du Parc François 1<sup>er</sup> et les alluvions de la Charente et le Coniacien pour les ouvrages du Logis St-Martin. La position du site de VEOLIA PROPLETE dans son état projeté vis-à-vis des prescriptions des arrêtés de ces captages est présentée dans le tableau suivant.

Prescriptions de l'arrêté préfectoral du 25 février 2011 – Champs captants du Parc Fr. 1er et du logis St-Martin	Situation du site projeté de VEOLIA PROPLETE
<u>Périmètre de protection éloignée</u> Une vigilance spécifique doit être portée sur la suppression des dépôts sauvages, le contrôle de l'assainissement non collectif, la réalisation de forages, le suivi des stations d'épuration, la poursuite de l'entretien des berges du fleuve, le suivi des ICPE.	Absence de dépôt sauvage. Gestion des eaux pluviales conformes au règlement de la ZAC. Pré-traitement des eaux de voiries, des aires de stationnement, des eaux de l'aire de lavage et de la station carburant avant rejet dans le réseau public. Absence de forage sur le site. Absence d'impact du site que la qualité de la nappe. Suivi du site par la DREAL.
Prescriptions de l'arrêté préfectoral du 31 décembre 1976 - Prise d'eau de Coulonges sur Charente	Situation du site projeté de VEOLIA PROPLETE



<b>Prescriptions de l'arrêté préfectoral du 25 février 2011 – Champs captants du Parc Fr. 1er et du logis St-Martin</b>	<b>Situation du site projeté de VEOLIA PROPLETE</b>
<p><u>Périmètre de protection rapprochée</u></p> <p>Dans ce périmètre (pris par arrêté préfectoral du 31 décembre 1976), sont interdits les rejets d'eau qui risquent de compromettre la salubrité publique, l'alimentation des hommes et des animaux, la satisfaction des besoins domestiques, les utilisations agricoles ou industrielles, la sauvegarde du milieu piscicole.</p> <p>Sont soumis à réglementation, la mise en place de nouveaux établissements classés de 1ère et 2ème catégories. Celle-ci ne pourra être autorisée que si les effluents éventuels ne sont pas susceptibles d'aggraver la qualité physico-chimique ou bactériologique de la Charente dans les conditions d'étiage les plus sévères.</p>	<p>Gestion des eaux pluviales conformes au règlement de la ZAC.</p> <p>Pré-traitement des eaux de voiries, des aires de stationnement, des eaux de l'aire de lavage et de la station carburant avant rejet dans le réseau public.</p>

*Tableau 2 : Situation du site projeté vis-à-vis des prescriptions des périmètres de protection des captages AEP*

⇒ **Il ressort que le site VEOLIA PROPLETE respecte les prescriptions des arrêtés visés.**

## 1.5. Climat, Energie et qualité de l'air

### 1.5.1. Climat, Energie

Le climat dépend de nombreux facteurs tels que la teneur en Gaz à Effet de Serre (GES) dans l'atmosphère, la quantité d'énergie provenant du Soleil, ou encore les propriétés des éléments présents à la surface de la Terre. L'origine de ces facteurs qui affectent le climat est soit naturelle, soit anthropique. L'effet de serre est un phénomène naturel indispensable à la survie de l'Homme mettant en œuvre des gaz tels la vapeur d'eau, CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub>, N<sub>2</sub>O, O<sub>3</sub>. Mais le développement des activités industrielles, de l'agriculture, etc., engendre un accroissement des émissions de GES à l'origine du réchauffement climatique actuel.

Les principales sources de gaz à effet de serre présentes sur le site de VEOLIA PROPLETE sont :

- l'énergie électrique du fait que cette dernière est partiellement fabriquée en France à partir de combustibles fossiles. Elle est utilisée par la plupart des équipements du site (éclairage, etc.),
- la combustion des carburants fossiles et notamment les dérivés du pétrole (gasoil, fioul), qui est le résultat de la décomposition ancienne d'organismes vivants. Le carburant est consommé par les engins d'exploitation et les camions d'apport/exports de déchets mais également les véhicules légers transitant sur le site.

L'estimation des émissions de CO<sub>2</sub> générées par les activités actuelles et projetées du site de VEOLIA PROPLETE de Châteaubernard a été estimée à partir des facteurs d'émission de l'ADEME. Il en ressort un bilan avant travaux, de 2 590 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>/an. A terme, l'estimation du site projeté est estimée à 2 325 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>/an, **soit une baisse de 10 %**. **Les émissions de CO<sub>2</sub> générées par les activités du site de VEOLIA PROPLETE devraient donc diminuer significativement. Cette baisse provient entre autres de la baisse de la consommation annuelle d'électricité qui devrait passer de 410 MWh actuellement à 200 MWh à terme en raison de l'arrêt de la chaîne de tri de collecte sélective.**

A l'échelle régionale, les émissions totales du site projeté représentent 0,56 % des émissions du secteur déchets en Poitou-Charentes (sur la base de 413 kt équivalent CO<sub>2</sub> en 2008). Le transport représente quant à lui, 0,047 % des émissions régionales du secteur transport de marchandise (sur la base de 2 877 kt équivalent CO<sub>2</sub> en 2008).

⇒ **L'impact des émissions du site sont considérées comme faibles.**

Certaines dispositions actuelles concourent déjà à une utilisation rationnelle des énergies sur le site VEOLIA PROPLETE :

- les bâtiments sont éclairés que lorsque les conditions le nécessitent (cf. le site est conforme aux prescriptions récentes de l'arrêté du 25 janvier 2013 relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels),
- utilisation d'ampoules basse consommation d'énergie lors des remplacements,
- le personnel est régulièrement informé et sensibilisé aux économies d'énergies,
- le critère de consommation intervient dans le choix de nouveaux équipements,
- les engins et véhicules de VEOLIA PROPLETE sont régulièrement entretenus.

⇒ **La consommation énergétique du site est considérée comme faible.**

La position du site de VEOLIA PROPLETE dans son état projeté vis-à-vis du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) et du Plan Climat Energie Territorial (PCET) de Poitou-Charentes est présentée dans les tableaux suivants.

Orientations du SRCAE Poitou-Charentes – Version 2013	Situation du site projeté de VEOLIA PROPLETE
<p><b>3.1.4 - L'efficacité énergétique dans le secteur de l'industrie</b>                      L'amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'industrie porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise en œuvre de techniques existantes économes au niveau des procédés :</li> <li>• Le recours à des éco-produits et éco-procédés ;</li> <li>• L'introduction de démarche telle que l'analyse de la valeur ;</li> <li>• le développement de synergies d'acteurs telle que l'écologie industrielle;</li> </ul>	<p>Les dispositions actuelles concourant à une utilisation rationnelle des énergies seront maintenues sur le site : éclairages adaptés aux conditions extérieures, sensibilisation régulière du personnel aux économies d'énergies, choix de nouveaux équipements moins énergivores, entretien des engins/camions du site, etc.</p>

**Tableau 3 : Situation du site projeté vis-à-vis des orientations du SRCAE Poitou-Charentes (version 2013)**

Actions retenues dans le programme du PCET – Version 2012	Situation du site projeté de VEOLIA PROPLETE
<p><b>II.5 Accompagner les entreprises vers l'excellence environnementale</b>                      Fiche 26 : Développer les démarches éco responsables (management, écolabel, RSE, éco-produits, éco- procédés, circuits courts ..) ainsi que la Responsabilité sociétale des entreprises et des organisations (RSE, RSO)</p>	<p>Dans le cadre de l'exploitation du site de VEOLIA PROPLETE, des dispositions relatives à l'utilisation rationnelle de l'énergie sont d'ores et déjà appliquées, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- utilisation d'ampoules basse consommation d'énergie lors des remplacements dans les bâtiments,</li> <li>- optimisation de l'utilisation des engins d'exploitation (adapter la puissance au travail demandé, arrêt des engins lors des temps d'attente...),</li> <li>- choix de nouveaux équipements moins énergivores</li> </ul>

**Tableau 4 : Situation du site projeté vis-à-vis des orientations du PCET Poitou-Charentes (2012)**

⇒ **Il ressort que d'une manière générale, les principales orientations ou actions du SRCAE et du PCET seront respectées.**

### 1.5.2. Qualité de l'air

Les données de l'association ATMO Poitou-Charentes montrent que la qualité de l'air au droit du secteur d'étude est potentiellement impactée par l'ozone et les particules. La pollution par les particules fines est en général plus forte près des axes routiers où elles sont émises et sous les vents des installations industrielles. L'ozone, qui résulte de la transformation du dioxyde d'azote par la lumière, se retrouve souvent en fortes concentrations en milieu périurbain ou en zones rurales.

Concernant les installations du site étudié, les sources potentielles d'émission atmosphérique sont principalement diffuses :

- gaz d'échappement des camions et des véhicules légers,
- dissémination de poussières voire d'éléments légers lors du déchargement/rechargement et la manipulation des déchets,
- dissémination des poussières voire d'éléments légers lors de la circulation des véhicules et engins sur les voiries.

#### 1.5.2.1. Emissions de gaz d'échappement

L'estimation des émissions de gaz (NO<sub>x</sub>, SO<sub>2</sub> et COV) et de particules d'échappements induites par les activités actuelles et projetées du site de VEOLIA PROPRETE de Châteaubernard a été estimée partir des facteurs d'émission COPERT III.

Il en ressort un bilan avant travaux de 81,1 T/an de NO<sub>x</sub>, 7,5 T/an de COV, 3,8 T/an de particules et 0,15 T/an de SO<sub>2</sub>. A terme, l'estimation du site projeté est estimée à 45,1 T/an de NO<sub>x</sub>, 4,5 T/an de COV, 2,1 T/an de particules et 0,08 T/an de SO<sub>2</sub>, **soit une baisse importante. Les émissions de gaz d'échappement générées par les activités du site de VEOLIA PROPRETE devraient donc diminuer significativement. Cette baisse provient notamment de la baisse de trafic attendue pour les véhicules légers et les camions.**

A titre de comparaison, les émissions du trafic routier enregistré sur la RN141 sont estimées pour des trajets similaires, à 3 914,6 T/an de NO<sub>x</sub>, 602,4 T/an de COV, 200,7 T/an de particules et 7,82 T/an de SO<sub>2</sub>. **Le trafic projeté du site représenterait de l'ordre de 1% de ces émissions. Au regard du trafic routier sur les voies proches, les émissions de gaz d'échappements induites par le site VEOLIA PROPRETE apparaissent donc relativement faibles.**

Les camions de transport de déchets VEOLIA PROPRETE et les engins d'exploitation sont conformes à un type homologué et respectent la réglementation en vigueur en matière d'émissions atmosphériques. Les moteurs des engins sont également coupés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

⇒ **L'impact du site projeté est considéré comme faible.**

#### 1.5.2.2. Dissémination de poussières liée à la manutention des déchets

L'impact des opérations de manutention des déchets sur le site VEOLIA PROPRETE a été estimé à partir des références du guide ASTEE sur les installations de stockage de déchets ménagers (à défaut de méthode spécifique). Ainsi en partant d'un tonnage moyen de déchets tous types confondus, de 20 000 T/an à terme, le flux de particules émis globalement par les opérations de manutention du site VEOLIA PROPRETE peut être estimé à environ 2 T/an.

Cependant, le vidage des déchets sera effectué exclusivement dans des bâtiments ou sous halls couverts ce qui limitera fortement la dispersion de ces poussières. Les déchets déversés seront rapidement pris en charge, les retombées de particules souvent de granulométrie importante, resteront localisées à proximité de la source et **ne sortiront pas du site**. Des nettoyages réguliers des sols seront effectués.

⇒ **L'impact du site projeté est considéré comme négligeable.**

#### 1.5.2.3. Dissémination de poussières par la circulation des véhicules et engins

La circulation des engins et véhicules sur le site ou sur les routes proches peut engendrer localement la remobilisation des particules du sol (notamment par frottement des roues et vitesse des engins).

Toutefois, les mesures suivantes permettront de limiter fortement ces émissions :

- revêtement en enrobé de tout le site (pas de terre battue) et routes proches goudronnées,
- courtes distances parcourues sur le site,
- vitesse de circulation limitée à 10 km/h dans l'enceinte du site,
- nettoyage du site.

⇒ **L'impact du site projeté est considéré comme négligeable.**

### 1.5.3. Odeurs

Avec l'arrêt de la collecte sélective, le site n'est aujourd'hui et ne sera pas à l'origine d'une nuisance olfactive significative. Il est rappelé ici que le site VEOLIA PROPLETE est localisé au sein d'une zone d'activités, relativement éloigné des habitations.

⇒ **L'impact de l'exploitation du site est considéré comme non significatif.**

## 1.6. Intégration dans le paysage

La caractéristique paysagère de la zone d'étude est en mutation, le secteur étant en cours d'urbanisation par le développement de la zone d'activité économique du Mas de la Cour dans sa partie Sud.

Sur le site VEOLIA PROPLETE, des arbres de haute tige et des haies vives sont présents depuis 2001 en bordure de clôture sur les côtés Est, Ouest et Nord du site. De nouvelles plantations viennent d'être effectuées en partie Sud, à hauteur de la zone d'entreposage des bennes. Sur le reste de la zone d'activités, des plantations sont présentes sur les voies principales et secondaires. Les plantations effectuées contribuent à l'intégration paysagère du site dans la ZAC.

**Les nouveaux bâtiments construits sur le site VEOLIA PROPLETE s'intègrent dans le contexte économique de la zone d'activité.**

Depuis l'incendie de 2012, seul le bâtiment administratif, et le local de la station de lavage sont toujours présents. Tous les autres bâtiments ont été reconstruits avec une nouvelle configuration et de nouveaux matériaux, mais les couleurs restent aux bâtiments qui ont été détruits.

⇒ **L'impact paysager global du site est jugé non significatif.**



*Vue des nouveaux bâtiments du site VEOLIA PROPLETE*



*Plantations en bordure Nord-Ouest du site VEOLIA PROPLETE*





*Plantations en bordure de la voirie de la ZAC, au Sud du site VEOLIA PROPRETE*

*Plantations récentes en bordure Sud du site VEOLIA PROPRETE (zone d'entreposage des bennes)*

**Figure 9 : Vue des nouveaux bâtiments du site VEOLIA PROPRETE**

La reconstruction du site telle que décrite dans le DDAE s'est achevée en avril 2015. Ci-après est présentée la synthèse des matériaux et couleur utilisés dans chaque bâtiment :

**Bâtiment transfert Déchets Industriels (plain pied):**

- Murs 3 côtés en parpaing plein de 20 cm sur toute la hauteur,
- Habillage des murs en bardage métallique (couleur bardage RAL 7031 gris foncé),
- Structures : poteaux béton et charpentes métalliques avec flocage coupe feu 2 h,
- Toiture : bacs acier Broof 30 mn avec feutre anti condensation,
- Deux portes coupe feu 2 h coulissantes manuelles (déclenchement de la fermeture par fusible) à l'intérieur du bâtiment,
- Deux portes motorisées métalliques galvanisées,
- 2 issues de secours coupe feu 2 h de couleur rouge,
- Réseau sous charpente de détection incendie et extinction automatique (sprinklage),
- Sol : dalle béton.



**Figure 10 : Vue du bâtiment transfert déchets industriels**

**Bâtiment presse (plain pied):**

- Murs 4 côtés en parpaing plein de 20 cm sur toute la hauteur,
- Habillage des murs en bardage métallique (couleur bardage RAL 7031 gris foncé),
- Structures : poteaux béton et charpentes métalliques avec flocage coupe feu 2 h,
- Toiture : bacs acier Broof 30 mn avec feutre anti condensation,
- Trappes de désenfumage à commande automatique et commande manuelle (2% de la surface de la toiture),
- Deux portes coupe feu 2 h coulissantes manuelles (déclenchement de la fermeture par fusible) à l'intérieur du bâtiment,
- Deux portes motorisées métalliques galvanisées,
- 3 issues de secours coupe feu 2 h de couleur rouge,
- Réseau sous charpente de détection incendie et extinction automatique (sprinklage),
- Sol : dalle béton.



Figure 11 : Vue du bâtiment presse « Valorisation matières »

**Bâtiment stockage balles (plain pied) :**

- Murs 3 côtés en parpaing plein de 20 cm sur toute la hauteur,
- Flocage coupe feu 2 h sur la toiture à l'intérieur du bâtiment sur une largeur de 4 m pour protéger la cuve sprinklage à proximité (solution technique validée par le sdis pour compenser la différence entre la hauteur du mur coupe feu et la hauteur de la cuve),
- Habillage des murs en bardage métallique (couleur bardage RAL 7031 gris foncé),
- Structures : poteaux béton et charpentes métalliques avec flocage coupe feu 2 h,
- Toiture : bacs acier Broof 30 mn avec feutre anti condensation,
- Sol : dalle béton.



Figure 12 : Vue du bâtiment Stockage de balles

**Bâtiments DD/ DASRI et atelier :**

- Murs périphériques en parpaing plein de 20 cm sur toute la hauteur avec un mur de séparation coupe feu 2h entre les deux bâtiments,
- Trappes de désenfumage à commande automatique et commande manuelle (2% de la surface de la toiture),
- Habillage des murs en bardage métallique (couleur bardage RAL 7031 gris foncé),
- Structures : poteaux béton et charpentes métalliques avec flochage coupe feu 2 h,
- Toiture : bacs acier B roof 30 mn avec feutre anti condensation,
- 4 portes coupe feu 1 h motorisées de couleur rouge,
- 2 issues de secours coupe feu 2 h de couleur rouge,
- Sol : dalle béton.



*Figure 13 : Vue du bâtiment atelier et du local DD/DASRI*

**Local sprinklage :**

- -Local technique classement M0 de couleur grise



*Figure 14 : Vue du local sprinklage*

## 1.7. Impacts sur le patrimoine naturel

Selon l'Atlas du SRCE mis en consultation, les composantes de la trame verte et bleue à hauteur de Châteaubernard se situent principalement au niveau du fleuve de la Charente (à 1,6 km au Nord-Est du site), classé comme corridor d'importance régionale et réservoir de biodiversité à préserver. Quelques parcelles de pelouses sèches calcicoles sont également à conserver en partie Sud de la commune. **Aucun enjeu n'est cartographié à hauteur du site étudié.**

Trois zones Natura 2000 sont présentes à moins de 5 km du site étudié. Le zonage le plus proche correspond à la vallée de la Charente entre Cognac et Angoulême et ses principaux affluents (1,7 km au Nord-Est). **Le site VEOLIA PROPLETE est toutefois localisé en dehors du périmètre de ces zones naturelles.**

**Il est relativement éloigné des rives de la Charente et ne présente pas d'intérêt pour la flore et la faune ayant justifié la définition des protections. La ZAC représente un environnement entièrement artificiel. L'imperméabilisation totale du site explique l'absence d'habitat remarquable. Le bruit généré par les activités industrielles environnantes contribue également à éloigner les animaux.**

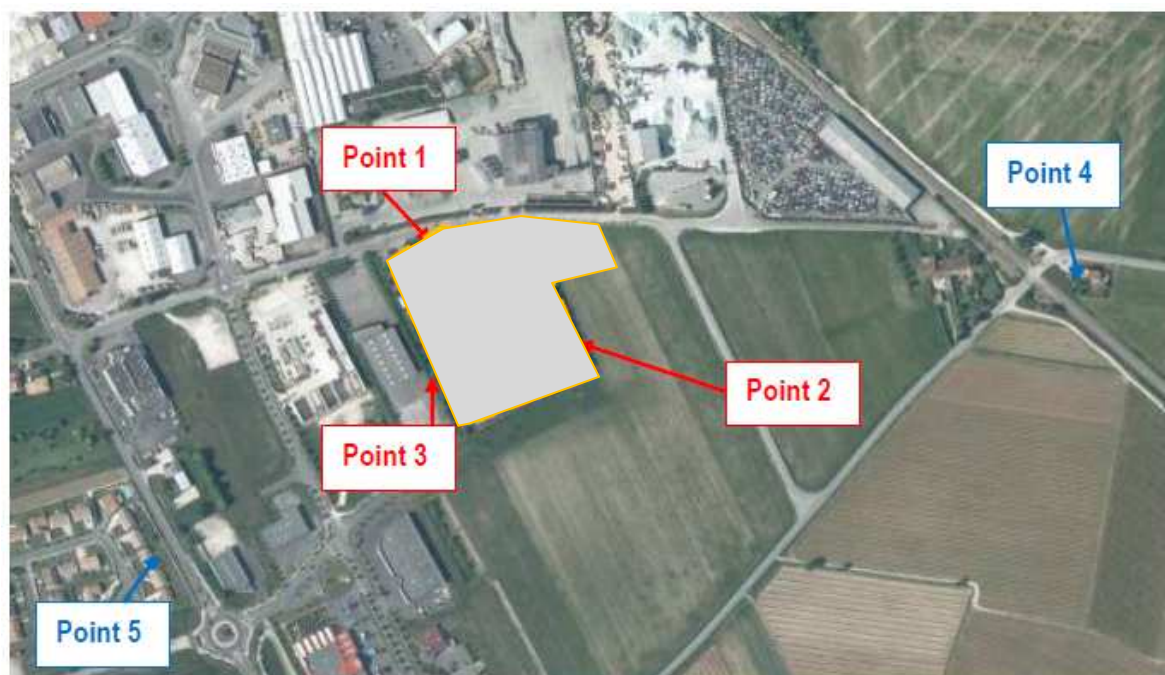
**Ainsi au regard de tous ces éléments, il est considéré que le site VEOLIA PROPLETE n'a pas d'incidence significative sur le patrimoine naturel, notamment sur les zonages Natura 2000 et qu'une étude d'incidence plus complète n'est pas justifiée.**

⇒ **Aucun impact significatif n'est donc retenu ici au vu de tous ces éléments.**

## 1.8. Nuisances sonores et vibrations

L'ambiance sonore locale est typique d'un milieu périurbain entrecoupé par un réseau de voies de transport. Les principales sources de bruit actuelles identifiées autour du site étudié sont la circulation sur les axes routiers, les activités économiques de la ZAC, l'axe ferré Angoulême – Saintes et l'aérodrome de Cognac-Châteaubernard.

Une étude acoustique du site VEOLIA PROPLETE a été réalisée les 23 et 24 mars 2015. L'objectif était de pouvoir caractériser les émissions sonores du site **dans sa nouvelle configuration** (avec la presse à balle en fonctionnement notamment). Au total 5 points de mesure ont été installés et les enregistrements ont été réalisés de jour et de nuit, en limite de propriété et en limite des zones habitées environnantes (ZER).



Point 1 placé en limite de propriété Nord (proximité rue Louis Blériot),  
Point 2 placé en limite de propriété Sud-Est,  
Point 3 placé en limite de propriété Sud-Ouest (proximité AEROTECH),  
Point 4 placé au voisinage le plus proche à l'Est (habitation à la jonction RD149-voie ferrée),  
Point 5 placé au voisinage le plus proche au Sud-Ouest (habitation aux Piérieres).

**Tableau 5 : Localisation des points de mesure de bruit de mars 2015**

**Il ressort des résultats de mesure que les niveaux sonores en limite de propriété et les émergences chez les riverains les plus proches sont conformes à l'arrêté préfectoral actuel du site de 2001. L'impact du site dans son état projeté sur l'environnement sonore est jugé faible au regard des autres sources de bruit existantes qui restent prépondérantes (usine de recyclage de verre, circulation sur les routes).**

Parmi les mesures mise en place sur le site VEOLIA PROPLETE aujourd'hui, certaines contribuent à réduire les émissions sonores :

- les camions de transport de déchets et les engins d'exploitation respectent la réglementation en vigueur (conformes à un type homologué),
- les moteurs des engins sont coupés lorsqu'ils ne sont pas utilisés,



- la sirène du site est actionnée uniquement en cas d'évacuation incendie.

A noter qu'une nouvelle campagne de mesurage des bruits dans l'environnement du site pourra être organisée en cas de suspicion de dépassement des niveaux sonores imposés par la réglementation ou de plainte.

⇒ **Aucun impact significatif n'est donc retenu ici au vu de tous ces éléments.**

## 1.9. Emissions lumineuses et nocturnes

Le contexte lumineux nocturne dans un environnement proche du site étudié est typique des milieux urbains à périurbains, donc relativement éclairé. Dans le périmètre immédiat du site étudié, les sources lumineuses nocturnes fixes correspondent à l'éclairage des voiries de la zone d'activité et l'éclairage interne des entreprises. Les phares des véhicules empruntant les axes routiers constituent les sources mobiles ponctuelles.

Concernant le site étudié, des éclairages (type spots dirigés vers le bas) sont placés sur les bâtiments. La gestion des éclairages du site est conforme aux prescriptions réglementaires de l'arrêté du 25 janvier 2013. Ainsi les lumières à l'intérieur des locaux sont éteintes après la fin d'occupation. Les éclairages extérieurs sont éteints au plus tard à 1 heure et ne peuvent être allumés avant le coucher du soleil.

⇒ **Le site VEOLIA PROPLETE n'est pas à l'origine d'un impact lumineux nocturne significatif. Les effets résiduels sont considérés comme négligeables au vu du contexte environnant de la ZAC.**

## 1.10. Impacts sur la santé

Le site VEOLIA PROPLETE est localisé au cœur de la zone d'activités du Mas de la Cour, et donc relativement éloigné des habitations. Les maisons les plus proches se situent dans la rue des Meuniers et dans la rue Jean Prévotière à environ 220 m à l'Ouest du site. A noter également qu'aucun établissement sensible n'est présent à moins de 500 m du site étudié. Les plus proches correspondent à l'école primaire Pablo-Picasso (700 m à l'Ouest), au centre de loisirs des Marronniers (770 m à l'Ouest) et à la résidence pour personnes âgées des Jardins de Louise (680 m au Sud-Ouest).

Une étude des risques sanitaire a permis d'évaluer les impacts potentiels sur la santé de ces populations riveraines, liés au fonctionnement du site VEOLIA PROPLETE dans son état projeté en prenant en compte les connaissances scientifiques et techniques du moment.

La méthodologie d'évaluation des risques sanitaires mise en œuvre correspond aux préconisations des guides suivants :

- « *Evaluation de l'état des milieux et des risques sanitaires* » INERIS<sup>1</sup> - 2013,
- « *Guide d'évaluation des risques sanitaires liés aux substances chimiques dans l'étude d'impact des ICPE* » INERIS<sup>2</sup> - 2003,
- « *Guide pour l'analyse du volet sanitaire des études d'impact* » - InVS<sup>3</sup> - 2000.

---

♦ <sup>4</sup>Institut de Vieille Sanitaire

♦ <sup>4</sup>Institut de Vieille Sanitaire

♦ <sup>5</sup> Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement

**L'inventaire des sources, vecteurs et cibles a été réalisé sur la base des connaissances actuelles et disponibles. Toutefois, au regard des éléments fournis et des mesures mises en place sur le site, aucun scénario d'exposition n'a été retenu.**

Sources	Vecteurs potentiel	Scénarii d'exposition	Choix justifié
Eaux usées sanitaires	Eaux souterraines/Eaux superficielles	Ingestion d'eau contaminée	<u>Non retenu</u> Eaux collectées puis dirigées vers le réseau d'égout collectif Aucun rejet direct dans l'environnement
Eaux de ruissellement sur les voiries et aires de stationnement	Eaux souterraines/Eaux superficielles	Ingestion d'eau contaminée	<u>Non retenu</u> Eaux pluviales traitées par un débourbeur/déshuileur puis dirigées vers le réseau des eaux pluviales de la ZAC Aucun rejet direct dans l'environnement Respect des seuils de l'arrêté de 2001
Eaux de ruissellement sur les aires de lavage et de distribution de carburant	Eaux souterraines/Eaux superficielles	Ingestion d'eau contaminée	<u>Non retenu</u> Eaux pluviales traitées par un débourbeur/déshuileur puis dirigées vers le réseau des eaux usées de la ZAC Aucun rejet direct dans l'environnement Respect des seuils de l'arrêté de 2001
Eaux d'extinction	Eaux souterraines/Eaux superficielles	Ingestion d'eau contaminée	<u>Non retenu</u> Les eaux incendie seraient stockées dans le réseau interne étanche du site Aucun rejet direct dans l'environnement
Rejets atmosphériques	Air	Inhalation de gaz et particules	<u>Non retenu</u> Absence d'émissions significatives atmosphériques
	Sol	Ingestion de végétaux ayant poussé sur un sol contaminé	
Odeurs	Air	Nuisances olfactives	<u>Non retenu</u> Absence d'émissions significatives d'odeurs
Bruit	Air	Nuisances sonores	<u>Non retenu</u> Absence d'émissions sonores significatives provenant du site

**Tableau 6 : Scénarii d'exposition étudiés**

⇒ **Aucun risque pour la santé des riverains n'est attendu.**



## 1.11. Déchets secondaires générés par l'exploitation

Les déchets secondaires concernés sont ceux produits lors du fonctionnement du site. Les modalités de gestion de ces déchets et les quantités en jeu sont présentées dans le tableau ci-après.

Type de déchets	Origine	Classification		Mode de stockage sur le site	Tonnage annuel (moyenne)	Devenir
		Code	Intitulé			
Déchets verts	Entretien des espaces végétalisés	20 02 01	Déchets municipaux y compris les fractions collectées séparément. Déchets de jardins et de parcs – déchets biodégradables	Repris par le prestataire en charge de l'entretien	Env. 0.5	CALITOM / compostage
Huiles usagées	Petit entretien des engins de travaux publics	13 02 05*	Huiles et combustibles liquides usagés – huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale	Fûts sur rétention	Env. 0.4	SEVIA / incinération
Batteries	intervenant sur le site en phase travaux et des engins d'exploitation	16 01 22	Déchets provenant de l'entretien de véhicules – composant non spécifié ailleurs	Géobox	Env. 0.15	BARTIN / Valorisation
Filtres souillés		16 01 07*	Déchets provenant de l'entretien de véhicules – filtres à huile	Géobox	Env. 0.02	SIAP / Incinération
Boues de curage des débourbeurs-déshuileurs	Plate forme d'entrée	19 11 06	Déchets provenant de la régénération d'huile – boue provenant du traitement in situ des effluents ne contenant pas de substances dangereuses	Repris par le collecteur	Env. 1	SNATI / valorisation
Boue de curage des lagunes	Gestion/ entretien du bassin lixiviats (vidange)	19 07 03	Lixiviats de décharges – Lixiviats de décharges contenant ou non des substances dangereuses	Repris par le collecteur	Env. 4	SNATI / valorisation
Papier /carton	Activités de bureau	20 01 01	Déchets municipaux y compris les fractions collectées séparément. Fractions collectées séparément – papier et carton	Stockage bâtiment presse	Env. 1	Valorisation matière

**Tableau 7 : Gestion des déchets produits sur le site**

D'une manière générale :

- la gestion des déchets dangereux est réalisée avec émission de bordereaux de suivi qui sont conservés au moins pendant 3 ans,
- la collecte et l'élimination des déchets produits au niveau de l'installation sont réalisées par des entreprises agréées et/ou autorisées.

⇒ **L'impact sur l'environnement des déchets produits par les activités sur le site VEOLIA PROPLETE peut-être considéré comme non significatif en raison notamment des faibles quantités produites et des mesures prises pour les valoriser dans des installations agréées et adaptées.**

### 1.12. Tableau de synthèse des impacts, des mesures prévues, de leur suivi et coûts associés

Le tableau suivant résume par thématique, les effets potentiels du projet, les mesures prévues et les effets résiduels, les modalités de suivi des mesures et les coûts associés.

⇒ **Il ressort globalement de l'analyse des impacts, que le site de VEOLIA PROPLETE tel qu'il est prévu, continuera à ne pas avoir d'effet significatif sur l'environnement, ni la santé humaine.**

Thème	Enjeu / site	Impact potentiel du site projeté	Mesures	Impact résiduel	Modalités de suivi des mesures
<b>Situation géographique</b>	<b>Fort</b> Maintenir une filière de collecte/tri/regroupement de déchets dangereux et non dangereux sur le territoire	<b>Fort (positif)</b> Pérennise une solution de gestion des déchets de plusieurs bassins de production proches Impacts variés sur l'environnement si site nouveau	<u>Mesures d'évitement</u> Choix d'un site déjà autorisé pour la gestion des déchets Multiples mesures visant la protection de l'environnement sur le site de VEOLIA PROPLETE (gestion des eaux, etc.) => Coût : 0 €	<b>Fort (positif)</b>	Voir thématiques spécifiques ci-dessous
<b>Topographie</b>	<b>Fort</b> Respecter les règles d'urbanisme en matière de gestion des eaux pluviales	Voir Urbanisme	-	-	-
<b>Urbanisme</b>	<b>Fort</b> Respecter les règles d'urbanisme en matière de gestion des eaux pluviales	<b>Fort</b> Augmentation des ruissellements du secteur, limitation de l'infiltration des eaux	<u>Mesures de mise en conformité au règlement de la ZAC</u> Infiltration des eaux pluviales de toiture dans des noues, dimensionnées pour une pluie décennale Eaux de voirie et stationnement collectées dans un bassin étanche, avec débit de fuite de 3l/ha/s, avec vanne guillotine en sortie, dimensionné pour une pluie décennale ; puis traitées dans un déboureur-déshuileur de Classe I => Coût : intégré dans le réaménagement global du site 2250 k€	<b>Site conforme</b>	-
	<b>Faible</b> Respecter les règles d'urbanisme en matière d'aménagement paysager	<b>Faible</b> Le site VEOLIA PROPLETE s'intègre dans le contexte économique de la zone d'activité	<u>Mesures de mise en conformité</u> Les mesures d'intégration paysagère prévues dans l'arrêté préfectoral du site ont été respectées. Des plantations ont été ajoutées récemment en partie Sud de la zone des bennes. <u>Note</u> : Sur la ZAC, les plantations sont réalisées sur les voies principales et secondaires par l'aménageur => Coût : intégré dans le réaménagement global du site 2250 k€	<b>Site conforme</b>	-
<b>Voies de communication</b>	<b>Nul</b> Les axes routiers existants sont aujourd'hui suffisamment dimensionnés pour le trafic généré par l'activité du site étudié	<b>Faible</b> Diminution du trafic routier générée par le site attendue à terme (baisse de 34% PL+VL environ). Le nouveau trafic représentera 1 % du trafic total de la RN141 (et 4 % du trafic poids lourds).	-	<b>Faible</b>	-
	Eloignement et absence d'interaction avec le réseau ferré, les voies navigables, les chemins de randonnée et la circulation aérienne	<b>Fort</b> Risque de collision au niveau de l'entrée du site	<u>Mesure d'évitement</u> Nouveau portail d'entrée pour les camions et pont bascule en retrait de la rue Louis Blériot permettant l'attente des camions => Coût : intégré dans le réaménagement global du site 2250 k€	<b>Nul</b>	-
<b>Géologie, hydrogéologie, hydrologie, risques naturels</b>	<b>Forte</b> Respecter les prescriptions imposées dans les périmètres de protection des captages du parc François 1 <sup>er</sup> , du Logis de Saint Martin et de la prise d'eau de Coulonge	<b>Faible</b> Consommation d'eau potable à partir du réseau public de l'ordre de 400 m <sup>3</sup> /an inchangée	<u>Mesures de réduction</u> Mesures visant l'utilisation rationnelle de l'eau prévues prochainement : toilettes économes, limiteurs de débit et de pression.... => Coût : entre 2000 et 3000 €	<b>Négligeable</b>	<u>Mesure de suivi</u> Suivi annuel des consommations en eau poursuivi => Coût : 0 € (organisationnel, relevé des compteurs)

Thème	Enjeu / site	Impact potentiel du site projeté	Mesures	Impact résiduel	Modalités de suivi des mesures
	Respecter les orientations du SDAGE Adour-Garonne (gestion des eaux de ruissellement, imperméabilisation, rejets d'effluents)	<p><b>Faible</b></p> <p>Pollution accidentelle localisée des sols et es eaux souterraines suite à un déversement de produit dangereux ou liée à l'entreposage des déchets</p>	<p><u>Mesures d'évitement</u></p> <p>Entreposage des déchets dangereux, DEEE et DASRI à l'abri des intempéries, dans des rétentions ou contenants étanches pour ceux qui le nécessitent</p> <p>Stockage de carburant dans deux cuves enterrées double enveloppe avec détecteur de fuite</p> <p>Produits de l'atelier sur rétention et/ou dalle béton</p> <p>=&gt; <i>Coût des rétentions : entre 2500 et 3500 €</i></p> <p><u>Mesure de réduction</u></p> <p>Présence d'absorbant disponible dans l'atelier</p> <p>=&gt; <i>Coût absorbant : entre 50 et 500 €</i></p>	Négligeable	-
		<p><b>Faible à fort</b></p> <p>Pollution des sols et des eaux souterraines par les eaux usées (chargées en matières organiques)</p> <p>Pollution des sols et des eaux souterraines par les eaux pluviales ayant ruisselé sur des voiries, des aires de stationnement, l'aire de lavage ou l'aire de distribution de carburant (potentiellement chargées en particules et hydrocarbures)</p> <p>Pollution des sols et des eaux souterraines par les eaux d'extinction d'un incendie</p>	<p><u>Mesures d'évitement</u></p> <p>Collecte des eaux d'extinction sur les voiries du site imperméabilisées puis isolement dans le réseau étanche des eaux pluviales du site</p> <p>=&gt; <i>Coût : intégré dans le réaménagement global du site 2250 k€</i></p> <p><u>Mesures de réduction</u></p> <p>Collecte des eaux usées dans des canalisations étanches spécifiques, puis rejet dans le réseau des eaux usées de la ZAC</p> <p>=&gt; <i>Coût : 0 € (système existant)</i></p> <p>Collecte des eaux pluviales de voirie et des aires de stationnement dans un bassin étanche puis pré-traitement par débourbeur-déshuileur avant rejet dans le réseau eaux pluviales de la ZAC</p> <p>=&gt; <i>Coût : intégré dans le réaménagement global du site 2250 k€</i></p> <p>Collecte des eaux sur les stations de lavage et carburant dans un réseau étanche puis pré-traitement par débourbeur-déshuileur avant rejet dans le réseau des eaux usées de la ZAC</p> <p>=&gt; <i>Coût : 0 € (système existant)</i></p>	Négligeable	<p><u>Mesures de suivi</u></p> <p>Entretien annuel des débourbeurs-déshuileurs</p> <p>=&gt; <i>Coût : entre 1500 et 2000 €</i></p> <p>Programme de surveillance annuel des rejets des débourbeurs-déshuileurs</p> <p>=&gt; <i>Coût : 2000 €</i></p>
		<p><b>Fort</b></p> <p>Pollution des captages AEP du Parc François 1<sup>er</sup>, du Logis Saint-Martin et de la prise d'eau de Coulonges</p>	<p><u>Mesures d'évitement</u></p> <p>Imperméabilisation du site.</p> <p>Entreposage des déchets dangereux, DEEE et DASRI à l'abri des intempéries, dans des rétentions ou contenants étanches pour ceux qui le nécessitent</p> <p>Stockage de carburant dans deux cuves enterrées double enveloppe avec détecteur de fuite</p> <p>Produits de l'atelier sur rétention et/ou dalle béton</p> <p>Pré-traitement des eaux de voiries, des aires de stationnement, des eaux de l'aire de lavage et de la station carburant avant rejet dans les réseaux de la ZAC</p>	Site conforme	-
Climat, énergie	Prendre en compte les orientations du PCET, du SRCAE, notamment en matière d'efficacité énergétique	<p><b>Faible</b></p> <p>Diminution des émissions carbone attendue à terme (baisse de 10% environ).</p>	-	Faible	-
		<p><b>Faible</b></p> <p>Non respect des orientations du SRCAE et du PCET</p>	<p><u>Mesures de réduction</u></p> <p>Eclairages adaptés aux conditions extérieures</p>	Site conforme	-

Thème	Enjeu / site	Impact potentiel du site projeté	Mesures	Impact résiduel	Modalités de suivi des mesures
		<p><b>Faible</b></p> <p>Diminution de la consommation électrique attendue (baisse de 50 % environ)</p>	<p>Utilisation d'ampoules basse consommation d'énergie lors des remplacements dans les bâtiments =&gt; Coût : intégré dans le réaménagement global du site 2250 k€</p> <p>Sensibilisation régulière du personnel aux économies d'énergies</p> <p>Entretien des engins/camions du site =&gt; Coût : 300 k€</p> <p>Optimisation de l'utilisation des engins d'exploitation (adapter la puissance au travail demandé, arrêt des engins lors des temps d'attente...) =&gt; Coût : 0 € (organisationnel)</p> <p>Choix de nouveaux équipements moins énergivores =&gt; Coût : 0 € (organisationnel), le surcoût associé aux équipements moins énergivores ne peut être déterminé ici (dépend de l'appareil en question)</p>	<b>Faible</b>	<p><u>Mesure de suivi</u></p> <p>Suivi annuel des consommations énergétiques poursuivi =&gt; Coût : 0 € (organisationnel, relevé des compteurs)</p>
Qualité de l'air, odeurs	<p><b>Faible</b></p> <p>Maintenir une bonne qualité de l'air sur le site et ses abords</p>	<p><b>Faible</b></p> <p>Diminution des émissions de gaz d'échappement des camions et des véhicules légers attendue à terme (émissions divisées par 2)</p>	<p><u>Mesures de réduction</u></p> <p>Camions de transport VEOLIA PROPRETE et engins d'exploitation conformes à un type homologué</p> <p>Coupure des moteurs des engins si pas utilisés =&gt; Coût : 0 €</p>	<b>Faible</b>	-
		<p><b>Faible</b></p> <p>Envol de poussières ou d'éléments légers lors de la manutention des déchets</p>	<p><u>Mesures de réduction</u></p> <p>Chargement/déchargement et manipulation des déchets sous hall couvert ou dans local fermé</p> <p>Prise en charge rapide des déchets, nettoyage régulier des sols =&gt; Coût : 0 € (organisationnel)</p>	<b>Négligeable</b>	-
		<p><b>Faible</b></p> <p>Envol de poussières ou d'éléments légers lors de la circulation des véhicules et engins</p>	<p><u>Mesures de réduction</u></p> <p>Revêtement en enrobé des voiries du site Coût : intégré dans le réaménagement global du site 2250 k€</p> <p>Respect de la vitesse de circulation sur le site (10 km/h)</p> <p>Nettoyage du site =&gt; Coût : 0 € (organisationnel)</p>	<b>Négligeable</b>	-
		<p><b>Négligeable</b></p> <p>Pas d'odeurs significatives</p>	-	<b>Négligeable</b>	-
Paysage	<p><b>Faible</b></p> <p>Respecter les règles d'urbanisme en matière d'aménagement paysager</p>	<p><b>Faible</b></p> <p>Le site VEOLIA PROPRETE s'intègre dans le contexte économique de la zone d'activité</p>	<p><u>Mesures de mise en conformité</u></p> <p>Les mesures d'intégration paysagère prévues dans l'arrêté préfectoral du site ont été respectées. Des plantations ont été ajoutées récemment en partie Sud de la zone des bennes.</p> <p><u>Note</u> : Sur la ZAC, les plantations sont réalisées sur les voies principales et secondaires par l'aménageur =&gt; Coût : intégré dans le réaménagement global du site 2250 k€</p>	<b>Négligeable</b>	-
Patrimoine naturel	<p><b>Nul</b></p> <p>Aucun enjeu relatif aux trames verte et bleue à hauteur du site étudié</p> <p>Le site est éloigné de plus de 1,7 km de la vallée de la Charente</p>	<p><b>Nul</b></p> <p>Le site de VEOLIA PROPRETE et ses abords ne présentent pas une sensibilité écologique particulière</p>	-	-	-

Thème	Enjeu / site	Impact potentiel du site projeté	Mesures	Impact résiduel	Modalités de suivi des mesures
	Pas d'intérêt écologique du site étudié et de ses environs qui restent fortement artificialisés (ZAC)				
<b>Ambiance acoustique et vibratoire</b>	<b>Modéré</b> Respecter les prescriptions réglementaires en matière de bruit	<b>Faible</b> Emissions sonores des activités du site dans sa configuration projetée respectant les valeurs réglementaires en limite de propriété et en ZER	<u>Mesure de réduction</u> Camions de transport et engins d'exploitation conformes à un type homologué Les moteurs des engins sont coupés lorsqu'ils ne sont pas utilisés Sirène du site actionnée uniquement en cas d'évacuation incendie => Coût : 0 €	<b>Négligeable</b>	<u>Mesure de suivi</u> Vérification des niveaux d'émergences émis par le site sur les 3 ZER identifiées, en périodes diurne et nocturne si suspicion de dépassement ou plainte => Coût : 2 000 €/an
<b>Ambiance lumineuse nocturne</b>	<b>Faible</b> Prendre en compte les prescriptions de l'arrêté du 25 janvier 2013 et le contexte environnant	<b>Faible</b> Pollution lumineuse nocturne par les éclairages du site	<u>Mesures de réduction</u> Installation d'éclairages réduisant la pollution lumineuse (spots dirigés vers le sol) => Coût : 1500 €/lampadaire Pour les bâtiments, respect des exigences de l'arrêté du 25 janvier 2013 => Coût : 0 € (organisationnel)	<b>Négligeable</b>	-
<b>Voisinage humain (risque sanitaire)</b>	<b>Nul</b> Site intégré dans une ZAC en cours de développement Site en dehors des zones de dangers générées par les autres entreprises Site relativement éloigné de la RN141, de la RD731 et de la Voie ferrée (risque TMD)	Aucune source de dangers à retenir selon l'analyse des dangers	-	<b>Absence de risque pour la santé des riverains</b>	-

**Tableau 8 : Synthèse de l'analyse des impacts**

### **1.13. Analyse des effets avec d'autres projets connus**

Les projets en cours connus dans l'environnement du site de VEOLIA PROPLETE ont été recherchés en vue de l'analyse des effets cumulés potentiels.

Il s'agissait de recenser les projets ayant fait l'objet d'un document d'incidences au titre de l'article R. 214-6 du Code de l'environnement (autorisation « Loi sur l'Eau ») et d'une enquête publique, ainsi que ceux ayant fait l'objet d'une étude d'impact et pour lesquels un avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement a été rendu public.

Après consultation du site internet de la DREAL de Poitou-Charentes (rubrique avis de l'autorité environnementale), sur les 4 communes du rayon d'affichage de l'enquête publique associée à ce dossier (Châteaubernard, Cognac, Saint-Brice et Gensac-la-Pallue), aucun projet n'est identifié (recherche au 31 juillet 2015).

**Par conséquent, aucun effet potentiel cumulé du site VEOLIA PROPLETE avec d'autres projets connus, n'est identifié.**

### **1.14. Rappel des raisons du projet et des partis retenus sur le plan de la protection de l'environnement et de la sensibilité des milieux**

#### *1.14.1. Raisons du projet*

Le présent dossier intervient dans le cadre d'une mise à jour des conditions d'autorisation d'exploitation du site, afin notamment de prendre en compte :

- l'acceptation des déchets d'équipements électriques et électroniques, des déchets d'activités de soins à risque infectieux, d'autres déchets dangereux hormis ceux déjà autorisés, en plus des autres déchets déjà autorisés sur le site de Châteaubernard,
- l'intégration des nouvelles dispositions du site suite à l'incendie d'août 2012.

**L'enjeu pour le site est de pouvoir répondre à de nouveaux marchés sur la collecte et le regroupement de DEEE et de DASRI.**

**Il s'agit également d'assurer la pérennité d'un site existant et de pouvoir maintenir un exutoire pour le service de collecte de VEOLIA PROPLETE.**

#### *1.14.2. Partis retenus sur le plan de la protection de l'environnement*

Le contexte géographique du site VEOLIA PROPLETE est favorable aux activités exercées : besoins d'élimination de déchets de plusieurs bassins de production proches répartis exclusivement sur deux départements (Charente et Charente-Maritime), transports facilités par les dessertes routières existantes (RN141, RN10, A10, A83, etc.), ZAC en faveur du développement d'entreprises de valorisation des déchets (SAMIN, SRPVI).

Le choix poursuivre les activités de transit, regroupement et tri des déchets au sein d'un site existant, pour lequel des mesures visant à limiter les effets sur l'environnement sont déjà mises en œuvre (bassins de récupération des eaux pluviales, suivis environnementaux, etc.) est un point fort.

### 1.14.3. Etude des principales solutions de substitution

Les activités projetées sont prévues dans l'enceinte fermée du site de VEOLIA PROPLETE. De par la configuration optimale du site et des équipements performants prévus, il n'a pas été recherché d'autres sites d'implantation. Le principe recherché par VEOLIA PROPLETE reste l'optimisation de la gestion actuelle du site.

### 1.15. Modalités de remise en état du site

Les articles R.512-39-1 et suivants du Code de l'Environnement précisent les modalités de remise en état d'un site ICPE classé à autorisation, suite à une cessation d'activité. L'exploitant doit placer son site dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L.511-1 (commodité du voisinage, santé, sécurité, salubrité publiques, agriculture, protection de la nature, de l'environnement et des paysages, utilisation rationnelle de l'énergie, conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique).

Un dossier de cessation d'activité de toute installation classée sur le site devra être transmis à la préfecture et à l'inspecteur des installations classées.

Le site sera laissé dans un état tel qu'il ne s'y manifeste aucun danger ou inconvénient pour l'environnement et la santé humaine.

La clôture du site sera maintenue en bon état afin d'interdire l'accès à toute personne étrangère.

Les déchets et produits résultants de l'activité seront évacués en fonction de leurs caractéristiques par des filières de traitement appropriées. Pour les déchets dangereux, des bordereaux de suivi des déchets seront émis. Le transport et le traitement de ces déchets seront réalisés par des sociétés autorisées pour leur activité.

Le site sera restitué en parfaite compatibilité avec les usages qui en sont faits aujourd'hui (activité de gestion des déchets). **L'usage futur envisagé pour le site en cas d'une éventuelle cessation des activités sera de type industriel.**